Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900997-20260428-20260202CCAS-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU**

Conseillers En Exercice : 11 Présents : 08 Votants : 10 Date de convocation : 10 avril 2026	Séance du **28 avril 2026** à vingt heures, les membres de la commission administrative du Centre d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Apprioual, Présidente. **Présents :** Anne Apprioual, Christelle Barachet, Daniel Lénaff, Vanessa Bellec, Elisabeth Louédoc, Brigitte Bodénès, Marine Prigent, Béatrice Jaouen, **Pouvoirs** : Christophe Bouic a donné pouvoir à Anne Apprioual Odile Girard a donné pouvoir à Daniel Lénaff **Excusée** : Catherine Le Borgne Mme Marine Prigent a été nommée secrétaire de séance

N° 2026-02-02

OBJET : Approbation du règlement intérieur

Vu l'article R 123-19 du Code de l'action sociale et des familles,
Sur le rapport présenté par Madame Apprioual, Présidente du CCAS,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le règlement intérieur du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, en mairie, les jour, mois et an que devant

La Présidente,

Anne APPRIOUAL